



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DU PREMIER CONCOURS INTERNE DE
RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES – SESSION 2020**

Le directeur académique des services de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté ministériel du 15 mai 2020, portant adaptation des premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles
Vu l'arrêté du 10 juin 2020 modifiant les conditions de déroulement des premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles

ARRETE

- ARTICLE 1 : En raison de la crise sanitaire, née de l'épidémie de covid-19, le concours comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve est constituée par l'unique épreuve écrite d'admissibilité de ce concours qui devait avoir lieu le 16 mars 2020.
- ARTICLE 2 : Cette épreuve d'admission se déroulera **le samedi 27 juin**, de 9h à 13h, à la DSDEN de Vaucluse
Les candidats seront convoqués individuellement.
- ARTICLE 3 : Les travaux du jury d'admission se dérouleront **le mardi 30 juin** à 14 heures à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse sous la présidence de Monsieur le directeur académique ou son représentant.
Le jury statuera sur l'admission des candidats.
Les résultats seront affichés à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse le **jeudi 2 juillet à 17h**.
- ARTICLE 6 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 16 juin 2020



Christian PATOZ